



# Fédération Générale C.F.T.C. des Transports

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens



## Communiqué de presse

Paris, le 09 juillet 2018

### Services funéraires : la CPFM veut-elle la mort de la branche ?

En faisant parvenir un courrier d'opposition à l'extension de l'accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), c'est peut-être là la volonté de la Confédération des Professionnels du Funéraire et de la Marbrerie (CPFM).

Seconde organisation patronale représentative de la branche derrière la Fédération Française des Pompes Funèbres (FFPF), elle démontre une fois de plus sa volonté de mettre en terre les salariés et l'avenir de la branche en général.

Rappelons que l'accord sur les NAO est le seul accord majoritairement signé depuis des années sous l'impulsion de la CFTC qui avait déjà œuvré pour la mise en Commission Mixte Paritaire (CMP) de la branche du fait du très faible niveau de dialogue social.

Cet accord, signé en début d'année, avait recueilli les signatures de la **CFTC (27.27%)**, de FO (22.94%), de la CFDT (19.31%), de la CGT (18.44%), de la CFE-CGC (12.03%) et côté patronal, de la FFPF (56%).

A travers ce courrier d'opposition, la CPFM est prête à remettre en cause l'équilibre de la branche, l'avenir de ses salariés pour le simple bénéfice d'actionnaires étranger dont la vision est de ne pas rémunérer sérieusement ses salariés.

En effet l'application de cet accord obligerait une revalorisation des salaires dans certaines structures dont le personnel est en souffrance d'un manque de considération et de rémunération décente.

*« Le dispositif d'une rémunération annuelle garantie, jusque-là adopté, est cohérent avec l'adoption par la branche, d'un décompte du temps de travail par annualisation » (extrait du courrier d'opposition)*

L'annualisation du temps de travail n'est pas généralisée au sein de la branche. Ne devrions-nous pas plutôt demander combien d'entreprise du funéraire, qui plus est adhérente à la CPFM, adopte le principe de l'annualisation ?

En dénigrant les salariés du funéraire, mais également ses propres adhérents au détriment d'une seule entreprise, la CPFM jette un peu plus le discrédit sur un milieu souvent critiqué pour ses marges financières colossales.

La Fédération Générale des Transports CFTC et son Syndicat National des Pompes Funèbres, Thanatopraxie et Marbrerie Funéraire prennent acte de cet état de fait et défendront avec force les intérêts des salariés du funéraire contre des pratiques « odieuses » qui depuis plusieurs années saccagent l'emploi et les conditions sociales de la branche.

La Fédération Générale des Transports CFTC et son Syndicat National des Pompes Funèbres, Thanatopraxie et Marbrerie Funéraire sauront apporter les arguments nécessaires aux instances compétentes.

#### Contact presse CFTC

Thierry DOUINE – Président ☎ 06.03.19.00.50

Guillaume CADART – Secrétaire Général ☎ 06.61.68.88.21

Yannick FLOURY – Secrétaire Général Adjoint ☎ 06.34.01.06.56